



Tout un peuple  
à aimer ...

PAROISSE  
St Maurand  
St Amé  
DOUAI



diocèse de Cambrai

## Compte-rendu de la Réunion Générale 2016 du COMITE « Collégiale Saint-Pierre »

- Présents :** Père Michel MASCLET – Françoise BALIGAND – Marc BENOÎT – Antoine BERLAND  
Jean-Pierre BRISABOIS – Dominique DELABRE – Marie DELECAMBRE – Anita FROMONT  
Jeanine LECOUFFE – Monique MESTAYER – Arlette VANDAME.
- Excusés avec Pouvoir :** Père Éric BOUTROUILLE – Ghislaine COUPLET – Père Venceslas DEBLOCK – Christophe DELILLE –  
Jean-Paul DELAROCHE – Père Bernard DESCARPENTRIES
- Absente :** Manu SINGER
- Invité :** Frédéric CHEREAU maire de DOUAI

1

### 0) Préambule

Conformément à l'article 10 des Statuts, le Père Michel MASCLET, doyen de la paroisse Saint Maurand-Saint Amé préside le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » mais il a demandé à son vice-président de piloter cette réunion.

Cette année encore, nous sommes honorés de la présence de monsieur le Maire de Douai. Rappelons que notre association est de droit canonique reconnu par l'archevêque de Cambrai mais que de par ses activités et suite à la Loi de 1905 modifiée, elle est amenée à travailler avec la mairie propriétaire des églises de Douai-centre et donc en particulier de la Collégiale Saint-Pierre. Au cours de cette Réunion Générale 2016, nous avons eu l'occasion de redire à plusieurs reprises que les relations entre la Paroisse et la Mairie ont encore été cette année excellentes.

Enfin, pour faire connaître le bilan de notre COMITE, rappelons que cette Réunion Générale est ouverte à tous, que nous avons annoncé cette Réunion Générale sur le site de la Paroisse, sur la feuille hebdomadaire d'annonces paroissiales et par courriel adressé à environ 200 paroissiens et que cette année une dizaine de personnes non membres du COMITE sont venues à cette Réunion Générale 2016.

### 1) Rapport moral 2016 du COMITE :

- Rappelons tout d'abord que le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » est une association exclusivement de droit canonique diocésain, reconnue officiellement par Mgr François GARNIER le 20 septembre 2010 sur proposition des curés solidaires de la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé, et dont le fonctionnement est analogue à celui d'une association Loi 1901.
- Cependant, pour distinguer ces deux types de structure, le vocabulaire est différent :

COMITE	correspond à	Association
Réunion Générale	correspond à	Assemblée Générale
Conseil du COMITE	correspond à	Conseil d'Administration

- Durant cette année liturgique 2015/2016 et conformément à l'article 11 de ses Statuts qui précise que « *le Conseil du COMITE se réunit au moins une fois tous les 3 mois sur convocation du Président* », le Conseil du COMITE s'est réuni 4 fois, à savoir les samedis 16 avril 2016, 25 juin 2016, 19 novembre 2016 et ce 14 janvier 2017 juste avant notre Réunion Générale 2016.
- Le bureau du COMITE quant à lui s'est réuni 5 fois, à savoir les samedis 6 février 2016, 19 mars 2016, 4 juin 2016, 24 septembre 2016 et 3 décembre 2016.
- Conformément à l'article 2 de nos Statuts, au cours de cette année liturgique 2015-2016, le COMITE a poursuivi la mise en œuvre du Projet « Animation de la Collégiale Saint-Pierre », projet élaboré en 2010 lors de la création du COMITE par

les 3 curés solidaires de la Paroisse Saint Maurand – Saint Amé et réactualisé l'an dernier par les nouveaux curés solidaires de la paroisse. Conformément au droit canonique ce projet « Animation de la Collégiale Saint-Pierre » fut validé par l'E.A.P. de la paroisse. Mais notre COMITE a également suivi d'autres projets qui sont présentés dans ce rapport moral.

Présentons maintenant les actions entreprises cette année par le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » ou par la mairie en faveur de la Collégiale Saint-Pierre :

❖ **Dossier « Mémorial anglais » :**

Le 22 janvier 2016, la mairie a lancé sur le site de la ville la consultation auprès des équipes qui seraient intéressées par ce projet de restauration.

Les équipes devaient comprendre un(e) restaurateur(trice) et un serrurier pour la tour-tabernacle et un marbrier pour le démontage et remontage de l'autel.

Par délégation de la mairie, Françoise BALIGAND a reçu les trois équipes intéressées par ce projet. Les plis des candidats ont été ouverts à la mairie le lundi 22 février 2016 matin et l'étude de leurs dossiers a été faite l'après-midi même.

L'équipe retenue fut celle de Jean DELIVRE (*celui qui avait fait l'étude préalable*) associé à la marbrerie SLOSSE d'Orchies (*celle qui nous avait fait un devis en février 2011*).

Par ailleurs, lors du Conseil municipal du vendredi 3 février 2016, celui-ci a pris la délibération suivante :

« Le conseil municipal décide de solliciter au taux le plus élevé possible, une subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles pour la restauration du tabernacle des Grands Anglais de James Lovell et son installation pérenne à la collégiale Saint Pierre dont le montant des travaux a été estimé à 20.000 € HT. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires. »

Le 25 mars 2016, monsieur le maire a écrit à la DRAC pour solliciter la subvention en lui indiquant que le devis s'élevait finalement à 16 632 € HT.

La restauration a commencé le jeudi 23 juin 2016.

Ce même jour, nous avons reçu l'accord écrit de la DRAC pour la subvention et pour nous indiquer que le démontage, le nettoyage et la repose dans la Collégiale Saint-Pierre du tabernacle se ferait sous le contrôle de Julie CHANTAL, conservatrice des antiquités et objets d'art.

A partir du 1er juillet 2016, une entreprise choisie et payée par la mairie a démonté les surfaces du mur qui devait recevoir l'autel et le tabernacle des grands anglais puis elle a refait les joints entre les pierres de la partie inférieure ainsi que le plâtre de la partie supérieure du mur.

L'entreprise SLOSSE a installé l'autel des grands anglais à partir du mardi 20 septembre 2016 puis Jean DELIVRE est venu remonter le tabernacle.

La première phase de ce projet fut terminée le mercredi 5 octobre 2016.

Il restera maintenant à aborder la deuxième phase du projet consistant à refaire la couronne qui coiffait le tabernacle, couronne qui a disparue entre juin 2008 et janvier 2010.

**Bilan financier de cette première phase du projet :**

RECETTES :	Don anonyme 2011	1 500 €	}	TOTAL
	Don madame Descarpentries 2012	6 000 €		
	Don association William Allen 2012	500 €		
	Don association William Allen 2016	700 €		
DEPENSES :	Quote-part (30 %) étude préliminaire Jean Délivré	384 €	}	TOTAL
	Quote-part (50 %) facture SLOSSE + Jean Délivré	8 316 €		

**Remarque 1 :**

- Le non-paiement de la TVA nous a fait économiser 3 577,28 € de TVA grâce à la mairie, propriétaire de la Collégiale, qui a accepté de signer avec la Paroisse une convention financière.
- Toujours grâce à la mairie, propriétaire de la Collégiale, la Paroisse a obtenu une subvention de l'Etat par la DRAC d'un montant total de 9 212 €
- En définitive, grâce à la très bonne entente entre la mairie, *propriétaire de la Collégiale*, et la Paroisse, *affectataire de la Collégiale*, grâce à la mairie, la paroisse *unique initiateur de ce projet* a économisé pour la réalisation de ce projet la somme de 12 789,28 € sans compter la réparation du mur devant lequel l'autel et le tabernacle ont été installés.

### **Remarque 2 :**

Un projet est envisagé pour installer à proximité une plaque remerciant les différents donateurs

### **Remarque 3 :**

Pour la confection de la couronne manquante, par l'intermédiaire de Marie DELECAMBRE, Françoise Baligand a contacté la société Labaère Restauration qui a repris les activités de MED Luminaires Dupont – Bronzier d'Art situé ZA du Bois Rigault – 5, rue Copernic - 62880 Vendin-le-Vieil. Celle-ci va nous proposer un modèle créé par l'intermédiaire d'une imprimante 3D.

Françoise BALIGAND a également eu un contact avec l'entreprise BATAIS qui doit également nous proposer un devis.

### **Remarque 4 :**

Nous souhaitons que ce dossier soit terminé avant le samedi 29 septembre 2018, date où les catholiques anglais seront à Douai pour commémorer le 450<sup>ème</sup> anniversaire de leur installation à Douai, ce qui ne devrait normalement pas poser de problème.

Monsieur le Maire prend alors la parole pour se féliciter de la bonne entente entre d'une part la Mairie et la Paroisse et d'autre part entre la mairie et la DRAC.

### **❖ Dossier « Recensement et signalisation des œuvres » :**

➤ Le 25 janvier 2016, Pierre BUFQUIN nous a proposé ses services pour réaliser un guide de la Collégiale Saint-Pierre. Le 7 juin 2016, en nous demandant de penser à ceux qui ne maîtrisent pas les moyens modernes de communications, il nous a transmis un brouillon de documentation sur les œuvres d'art de la Collégiale Saint-Pierre en nous laissant toute liberté pour le modifier.

Suite au document transmis par Pierre BUFQUIN et au projet de nouvelle documentation envisagé avec l'Office de Tourisme, Françoise BALIGAND a préparé à partir des textes du Frère Guislain, d'Alain Strebelle et de Pierre Bufquin auxquels elle a ajouté quelques corrections (historique, attributions, datation etc. suite à ses recherches en archives), un document « Guide de visite » qu'elle a transmis pour avis le 4 octobre 2016 aux membres du bureau et aux prêtres de la Paroisse ainsi qu'à la directrice de l'Office du Tourisme, Stéphanie THIEFFRY. Celui-ci fut adopté par le Conseil du 11 novembre 2016. A noter que le 24 octobre 2016, Stéphanie THIEFFRY lui avait répondu qu'elle avait relu le document et qu'elle pouvait prendre en charge la mise en page de celui-ci si la Paroisse le souhaitait, ce qui fut accepté.

➤ Comme les anciens Flash-codes n'étaient plus lisibles par tous les logiciels, de nouveaux QR-Codes ont été réalisés qui fonctionnent avec les différents lecteurs actuels de Flash codes et ont été installés dans la Collégiale. Peu à peu, il est maintenant possible de poursuivre la signalisation d'autres œuvres de la Collégiale si nous le souhaitons.

➤ Concernant la signalisation par panneaux, les différentes sociétés qui avaient été contactées n'ont pas donné suite. Françoise BALIGAND est allée au salon SITEM de muséographie à Paris qui s'est tenu du 10 au 12 janvier 2017 pour voir les panneaux de signalisation qui étaient proposés. Elle a rencontré plusieurs fournisseurs dont un semble être intéressant à savoir une société anglaise « *Absolute* »

### **❖ Dossier « Podium liturgique » :**

Suite à la visite de la Commission Diocésaine d'Art Sacré du 7 janvier 2016, celle-ci a suggéré de supprimer pour des raisons liturgiques la 3<sup>ème</sup> marche du podium liturgique et a proposé comme couleur des tapis un ton chaud (grenat ou lie de vin) avec un petit motif pois de couleur « magenta » assorti aux fauteuils existants. Par ailleurs, elle nous a informé que le tapis reliant les tapis autel Vatican I et autel Vatican II n'était pas obligatoire. Nous l'avons donc supprimé de notre projet.

Le jeudi 3 mars 2016, une étude technique du podium liturgique a été réalisée pour connaître son état. Cette étude technique a montré que ce podium devenait dangereux car les plaques en bois aggloméré s'affaissaient à droite et à gauche de l'autel. Un devis de 10 793,96 € TTC nous a été adressé le 15 mars 2016 pour sa réfection complète sans troisième marche et en reculant légèrement le podium pour pouvoir fermer la grille de communion.

Par ailleurs la société LMS dont Eric DANNEELS était le délégué commercial nous a transmis le 7 avril 2016 un devis de 1 639 € TTC pour les deux tapis liturgiques des autels Vatican I et Vatican II.

Ces deux devis d'un montant total de 12 432, 96 € TTC ont été transmis au Conseil économique qui a donné son accord le lundi 20 juin 2016 pour le financer.

Le jeudi 22 septembre 2016, la mairie a accepté le projet envisagé sans modifications mais a rappelé que les contremarches devaient être de couleur très différente de celle de la moquette pour satisfaire l'exigence de la commission Handicap pour les malvoyants. En outre, la mairie n'a pas souhaité monter de dossier à l'intention de la Commission de sécurité et d'accessibilité ainsi que de la DRAC car elle s'appuiera éventuellement sur l'architecte Brunelle qui suit tous les travaux de la Collégiale Saint-Pierre.

Les travaux ont commencé le mardi 2 novembre 2016 et se sont terminés le jeudi 10 novembre 2016 pour la partie menuiserie réalisée par l'entreprise MOREL. La partie électrique et sonorisation a été réalisée par l'entreprise Jean-Michel CORNILLE pour être opérationnelle pour la célébration de Noël du 25 décembre 2016.

Après une nouvelle visite de la Commission diocésaine d'art sacré début novembre, celle-ci a suggéré de supprimer la moquette sur les marches de l'autel Vatican I et de choisir pour le podium liturgique une moquette de couleur unie, ce qui fut accepté.

A noter qu'Antoine Pascal, le facteur d'orgues, a demandé de créer une trappe d'accès devant l'orgue de chœur pour lui faciliter le travail d'entretien de l'orgue.

Enfin, comme la table de mixage de la sonorisation n'avait pas été révisée depuis plus de quinze ans, une révision de celle-ci fut réalisée en mars 2016.

A ce jour, il reste à terminer la partie électricité, à protéger les contremarches par de la lasure et à poser la moquette, ce qui devrait être fait pour les vacances de février.

#### ❖ **Dossier « Objets de l'ancien Hôpital Général » :**

Le bureau du COMITE avait décidé de terminer en 2016 la décision prise lors de la Réunion Générale 2013 à savoir consulter l'EAP pour recueillir son avis puis, avant de les détruire, de proposer aux paroissiens qui seraient éventuellement intéressés les objets qu'il était inutile de garder.

L'EAP a donné son accord mais avait suggéré de les proposer lors d'une prochaine braderie ou d'un « vide-grenier » de Douai.

En conséquence, il était donc envisagé de le faire lors de la braderie du mois d'octobre au tarif unique de 1 € par objet. Cependant, cela ne fut pas possible à cause du Plan Vigipirate.

#### ❖ **Dossier « Restauration de la crèche polychrome » :**

Suite à la Réunion Générale du samedi 9 janvier 2016, Françoise BALIGAND a rencontré la personne qui avait restauré la crèche de Sainte-Thérèse suite à un vandalisme. Celle-ci a accepté de restaurer le roi mage de la crèche polychrome de la Collégiale Saint-Pierre. La restauration de celui-ci a été terminée le 4 mars 2016 et le Conseil économique a dédommagé cette personne pour les heures passées à cette restauration.

A noter que vu la qualité du travail effectué, il est envisagé de poursuivre peu à peu la restauration complète de cette crèche polychrome quand les finances le permettront. Pour cela, une estimation de la restauration restant à faire a été demandée à cette personne. Celle-ci a estimé que cette crèche a besoin d'un nettoyage général, que la lyre d'un musicien doit être refaite, que le socle d'un autre roi mage doit être complété et qu'une restauration partielle serait à faire sur la vierge et un berger. Du point de vue financier, le coût serait de 15 € de l'heure mais cette somme est entièrement versée à une association de Madagascar.

#### ❖ **Dossier « Bancs d'église » :**

La législation en vigueur pour les Commissions de sécurité précise dans son article AM 18, article 2 :

**AM 18** Rangées de sièges (*Arrêté du 6 mars 2006*)

**§ 2.** *Chaque rangée doit comporter seize sièges au maximum entre deux circulations, ou huit entre une circulation et une paroi.*

*De plus, une des dispositions suivantes doit être respectée :*

*- chaque siège est fixé au sol ;*

*- les sièges sont rendus solidaires par rangée, chaque rangée étant fixée au sol ou aux parois à ses extrémités ;*

*- les sièges sont rendus solidaires par rangée, chaque rangée étant reliée de façon rigide aux rangées voisines de manière à former des blocs difficiles à renverser ou à déplacer.*

Or actuellement, d'une part nous ne sommes pas conformes à cette législation et d'autre part les chaises actuelles arrivent en fin de carrière.

Aussi, pour prévoir soit un ultimatum de la Commission de sécurité soit à plus ou moins long terme le remplacement des vieilles chaises de la Collégiale quand cela deviendra indispensable, le COMITE « Collégiale Saint-Pierre » a anticipé ce moment en demandant deux devis, l'un auprès d'une société d'Annecy pour 60 bancs réversibles de 3 mètres de long et l'autre auprès d'une société d'Iwuy pour 120 bancs réversibles de 1m50 de long. Ces devis ont été demandés pour avoir une idée du montant à prévoir lorsque ce dossier sera à l'ordre du jour. Pour des bancs en hêtre, le montant serait de l'ordre de 40 K€ livraison et installation comprises.

A noter que nous avons choisi des bancs réversibles pour satisfaire aux besoins des activités culturelles et culturelles, ce qui peut permettre de demander une subvention pour les activités culturelles.

Monsieur le maire prend la parole et précise qu'il est favorable à une subvention de la mairie, par exemple sur le budget 2018.

❖ **Dossier « Etudiante Lille 3 » :**

Dans le cadre de ses études en gestion du Patrimoine et de son emploi partiel à la mairie de Lomme, une étudiante de Lille 3, Sarah GARCIA, devant rédiger un rapport sur le lien existant entre culturel et cultuel au sein d'une église communale et la répartition des responsabilités entre commune et paroisse, a demandé l'aide de notre paroisse. L'aspect juridique lui fut expliqué le samedi 12 novembre 2016 sur le site de la Collégiale et différents documents lui furent donnés par Antoine BERLAND.

D'autres renseignements lui furent donnés par Marie DELECAMBRE et par Françoise BALIGAND.

❖ **Dossier « Convention pour les cours du Conservatoire » :**

Sur demande de la mairie, la convention pour l'utilisation des orgues par le Conservatoire de musique de Douai a été réactualisée d'une part pour les signataires (paroisse et mairie) et d'autre part, sur demande du nouveau professeur d'orgue, Sylvain HEILLI, pour l'organisation pédagogique de ses cours.

❖ **« Vente de cierges et de lumignons dans la Collégiale » :**

Sur demande de notre nouveau doyen, en mai 2016, nous avons essayé de remettre en vente libre les lumignons et les cierges.

Parallèlement à cet essai, nous avons rencontré le mercredi 8 juin 2016 la société belge CANDELA BELGIUM pour étudier l'installation éventuelle d'un distributeur de cierges et lumignons.

Celle-ci nous a transmis le 9 juin 2016 un projet de convention dont en particulier pour la location du distributeur, elle percevrait 0,20 € par lumignon ou cierge vendu et imposait 0,50 € de bénéfice par lumignon ou cierge vendu pour la paroisse, toute augmentation de ce bénéfice entraînant alors une augmentation de la redevance au prorata.

Après étude de cette convention et en remarquant d'une part que pour l'instant le manque à gagner avait été par exemple du 14 mai au 18 juin, soit sur un mois, de 110 euros pour 377 cierges ou lumignons et une recette de 258,6 €, et d'autre part qu'avec le distributeur la redevance à la société CANDELA BELGIUM se serait élevée à 75,40 € et donc que pour la paroisse le manque à gagner se serait réduit alors à 35,60 €, le Conseil économique de la Paroisse avait estimé que pour l'instant, il n'était pas opportun de donner suite à ce projet d'autant plus que cela entraînerait des frais préalables, à savoir l'installation d'une ligne d'alimentation électrique pour le distributeur.

Cette demande du Père Michel MASCLET et cette position du Conseil économique ont été pour l'instant validés par les faits comme vous le constaterez dans le rapport financier.

Il faut cependant rester vigilant pour veiller à ce qu'il n'y ait pas à nouveau de dérive.

❖ **Point sur le projet de la Croix de sœur Claire :**

La Croix de sœur Claire a été déplacée dans la première chapelle du déambulatoire, à gauche de la Rotonde. Un texte de présentation, une prière plastifiée format A3 et quelques chaises ont été mises pour en faire un lieu de recueillement et de prière devant la Croix.

❖ **Dossier « Pièce située à droite dans la cour » :**

Lors de la Réunion Générale 2015 du samedi 9 janvier 2016, le Père Michel MASCLET nous a précisé que lorsque l'intérieur de ce local sera refait ce local servirait de siège social du COMITE « Collégiale Saint-Pierre » et de lieu pour la Confrérie de l'Hostie du Miracle et pour l'équipe Relais de quartier.

La mairie envisageait en 2015 de terminer cet aménagement intérieur mais vu les surcoûts financiers imprévus qui se sont accumulés en 2015 et se sont poursuivis en 2016, ce projet d'aménagement a été momentanément gelé.

#### ❖ **Dossier « Bâtiment dit des anciens garages » :**

Quelques Rappels :

Lors de la Réunion Générale 2014, Françoise BALIGAND nous avait informés qu'a priori la mairie avait changé de projet pour le devenir des garages après leur restauration et que ceux-ci ne seraient plus affectés à la Paroisse et Annick LOUVION adjointe à la culture qui représentait monsieur le maire de Douai avait alors confirmé cette information.

Une rencontre fut alors programmée le 13 mai 2015 à la mairie de Douai pour aborder ce sujet entre monseigneur François GARNIER, archevêque de Cambrai, et monsieur Frédéric CHEREAU, maire de Douai, rencontre au cours de laquelle monseigneur François GARNIER a indiqué à monsieur le maire qu'il n'était pas hostile à ce que la mairie lui propose son idée pour une utilisation possible de ce bâtiment entièrement rénové extérieurement par la mairie. Cependant, pour ce faire, son service juridique devait trouver une formulation juridique compatible avec le droit actuel qui régit la Collégiale Saint-Pierre et ses annexes. Par contre, en cas d'impossibilité juridique, la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé avait présenté en 2013 à monsieur le maire de Douai un projet d'utilisation de ce bâtiment après rénovation, projet qui avait été réactualisé début 2016 par la Paroisse au cas où le service juridique de la mairie ne trouverait pas de solution légale.

Lors de la Réunion Générale 2015 du samedi 9 janvier 2016, monsieur le Maire a alors précisé que la mairie prendrait sa décision cette année. Il a confirmé l'aspect juridique de ce bâtiment et a demandé au Père Michel MASCLET de lui préciser le projet réactualisé de la Paroisse, ce qu'il fit.

Le projet actualisé comprendrait deux volets :

- Un espace disponible pour les groupes de jeunes qui sont souvent à l'étroit dans la Maison Notre-Dame.
- Un espace d'accueil, avec équipement vidéo, qui pourrait être disponible d'une part pour les visites organisées par l'office de tourisme et d'autre part pour les pèlerins qui viennent régulièrement en groupe à la Collégiale et qui cherchent un lieu d'accueil. Pour ce dernier point, une convention serait alors élaborée par la Paroisse affectataire en concertation avec la mairie propriétaire.

Dans ce cas de figure, l'espace serait donc dédié à deux utilisations majeures :

- Les conférences (office de tourisme) ou les enseignements (en cas de pèlerinage)
- Le pique-nique pour les divers groupes de passages

Monsieur le Maire prend la parole pour préciser qu'à ce jour aucune décision n'était encore prise par la mairie. Par contre, il demande à la paroisse de voir s'il ne serait pas possible que ce bâtiment accueille une librairie religieuse genre « La Procure ».

#### ❖ **Dossier « Restauration extérieure de la Collégiale par la mairie » :**

La mairie a poursuivi la restauration de la toiture mais les travaux ont pris du retard, d'une part à cause d'un premier désordre découvert dans la structure, désordre qui a engendré un coût de réparation non prévu de 80 000 € car il existait un vide entre deux murs de briques supportant la charpente et d'autre part d'un deuxième désordre assez grave car la charpente à la croisée des transepts et de la nef s'était affaissée de 30 cm ce qui allait provoquer l'effondrement total de la charpente dans moins de dix ans. La suppression de ce désordre a engendré un surcoût de 158 000 €.

A noter que pour supprimer ce deuxième désordre, il a fallu compléter l'échafaudage extérieur et comme le surcoût de celui-ci est important, la mairie, pour un surcoût supplémentaire de 18 496,83 € HT, en a profité pour restaurer le dernier vitrail côté rue Jean Bellegambe qui se trouvait hors champ lors d'une précédente phase de travaux.

A noter que lors du Conseil municipal du 8 juillet 2016, monsieur le Maire a rappelé qu'au total la restauration extérieure de la Collégiale Saint-Pierre a déjà coûté 5,5 M€.

Sébastien PERRIOT, technicien des bâtiments à la mairie, qui accompagnait monsieur le Maire précise que le coût total pour la mairie des travaux est en réalité à ce jour de 9,5 M€.

#### ❖ **Dossier « Entretien intérieur de la Collégiale par la mairie » :**

Le 2 mars 2016, nous avons alerté la mairie sur la reprise du mérule dans une armoire près de l'ancien local du gardien. La mairie a immédiatement réagi et fait le nécessaire pour traiter ce problème. Ce problème a évidemment engendré un surcoût financier pour la mairie.

Le 9 août 2016 un nouveau problème de mэрule a été découvert dans la sacristie. Après étude par la mairie, il est apparu que le mэрule touchait non seulement la sacristie mais également la chapelle de semaine. En conséquence, la décision d'évacuer complètement tous les objets de la sacristie et de la chapelle de semaine a été prise. Les vêtements liturgiques ont été déposés en dehors de la Collégiale, dans un local sécurisé de la mairie avec un écrit de reconnaissance de dépôt par la mairie pour le curé doyen de la Paroisse et pour l'archevêque de Cambrai, affectataires de ces biens. A noter que les boiseries de la sacristie et de la chapelle de semaine sont classées d'où elles ont dû être démontées soigneusement avec repérage de leur emplacement pour pouvoir être remontées après traitement. Le coût du démontage s'est élevé à 3 510 euros HT pour la mairie.

En conséquence, ne pouvant plus utiliser la sacristie, la paroisse a recherché une armoire pour y déposer les objets nécessaires au culte dans la Collégiale, armoire qui lui a été prêtée par le musée de la Chartreuse et qui se trouvait en dépôt à la Fondation Sainte-Marie.

En outre, la mairie intervient régulièrement pour divers travaux comme par exemple vérifier l'éclairage des églises et cette année pour changer l'urinoir qui avait été détérioré lors des travaux.

Enfin, lors du Conseil municipal du 9 septembre 2016, celui-ci a accepté le principe du lancement d'une étude relative à l'accessibilité des ERP de la ville de Douai, donc en particulier de la Collégiale Saint-Pierre.

❖ **Dossier « objets liturgiques de l'église Saint-Jacques transférés dans la Collégiale » :**

L'ancienne sacristie de l'église Saint-Jacques étant fortement imprégnée par le mэрule, la mairie devait traiter cette pièce sur demande de la DRAC.

Aussi a-t-elle demandé à la paroisse de récupérer les objets qu'elle souhaitait avant de jeter tout le reste du contenu de cette salle.

La paroisse a récupéré en particulier les bannières que l'on accroche le long des colonnes.

A noter que le Père Bernard Descarpentries a indiqué qu'il devient urgent de déménager les orgues de l'église Saint-Jacques si on veut les sauver car le mэрule les menace mais le coût à prévoir pour les démonter et les remonter quelque part (où ?) est de l'ordre de 200 000 €, le coût du démontage étant de 80 000 €.

Après une digression sur ce sujet entre les membres assistant à cette Réunion Générale, le Vice-Président précise que cette décision revient à monsieur la Mairie, propriétaire, et à l'Archevêché, affectataire.

Pour terminer ce rapport moral, le Vice-Président remercie tous les membres et non membres de notre COMITE qui, à un titre ou à un autre, se sont investis tout au long de cette année liturgique 2015-2016 et notamment un remerciement tout particulier à Françoise BALIGAND qui s'est beaucoup investie dans les différents projets qui viennent de vous être présentés.

**2) Rapport financier :**

Selon l'article 12 de nos Statuts, il est prévu que « le délégué au sein du Conseil économique rend compte lors de la Réunion Générale ».

Rappelons que, contrairement à une association Loi 1901, un COMITE n'a canoniquement pas d'autonomie financière car ses comptes constituent un sous-compte du compte de la Paroisse qui lui, est géré par le Conseil économique de la Paroisse, lui-même dépendant de l'association diocésaine de Cambrai créée par les accords Poincaré-Cerretti passés en 1923-1924 entre la France représentée par le Président Raymond Poincaré et le Saint-Siège représenté par le nonce à Paris, Mgr Bonaventura Cerretti. En effet, suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, comme l'Eglise catholique avait refusé d'être gérée par la loi de 1901 sur les associations, il a fallu attendre ces accords Poincaré-Cerretti pour obtenir un « modus vivendi » entre la France et le Saint-Siège.

Comme Dominique DELABRE, notre représentant auprès du Conseil économique a dû quitter notre réunion, le rapport financier est présenté par le Vice-Président.

Il est à noter que durant cette année liturgique 2015-2016, la seule dépense engagée par le COMITE sur son sous-compte concerne le projet du mémorial anglais.

**COMITE « Collégiale Saint-Pierre » R.G. 2016**

**RECETTES 2016 :**

Projet « Mémorial anglais » :

+ 700 € (don association William Allen)

## DEPENSES 2016 :

Projet « Mémorial anglais » : + 8 700 €

## SOLDE 2016 :

Projet "Rotonde" :	373,32 €	solde 2014
Projet « Mémorial anglais » :	0 €	solde 2016

## Bilan des lumignons et dons pour la Collégiale :

Suite à la demande du Père Michel Masclet, nous avons testé à nouveau la vente libre, ce qui ne permet plus de distinguer comme les années précédentes dons, lumignons et cierges.

	2016	Rappels : 2015	2014	2013	2012
<b>TOTAL</b>	<b>3 665,75 €</b>	<b>735 €</b>	<b>1 219 €</b>	<b>883 €</b>	<b>2 210 €</b>

## 5) Quitus moral :

Après avoir donné la parole à l'assemblée, le quitus moral est adopté à l'unanimité des présents ou représentés ayant droit de vote

## 6) Quitus financier :

Il est rappelé que juridiquement et contrairement à une association Loi 1901 il n'y a pas de quitus à demander pour les raisons qui ont été données lors de la présentation du rapport financier.

## 7) Election des membres du Conseil du COMITE pour l'année liturgique 2015-2016 :

Conformément à nos Statuts, sont actuellement membres du CONSEIL du COMITE

- ▣ Jusqu'en décembre 2017 : Marc BENOÎT, Dominique DELABRE, Monique MESTAYER
- ▣ Jusqu'en décembre 2018 : Antoine BERLAND, Marie DELECAMBRE, Arlette VANDAME
- ▣ Sont sortants cette année : Françoise BALIGAND, Ghislaine COUplet, Christophe DELILLE

Rappelons que d'après l'article 10 de nos Statuts, « le COMITE est dirigé par un Conseil du COMITE composé des membres de droit [qui sont les 4 curés solidaires de la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé] et d'au moins 6 membres élus pour 3 ans, renouvelable par tiers chaque année par la Réunion Générale »

Le Conseil du COMITE du 14 janvier 2017 qui a précédé cette Réunion Générale a décidé le maintien de 9 membres élus pour le Conseil 2014 du COMITE et donc de pourvoir aux 3 places devenues vacantes.

- Sont candidats au Conseil 2017 du COMITE pour une durée de 3 ans :  
Françoise BALIGAND, Ghislaine COUplet, Christophe DELILLE

L'article 12 de nos Statuts prévoit le vote à bulletins secrets si un membre au moins de la Réunion Générale, ayant droit de vote, le demande, ce qui n'est demandé par aucun membre présent ou représenté ayant droit de vote.

Il est alors procédé à main levée au vote des 3 nouveaux membres du Conseil du COMITE. Les 3 candidats sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés ayant droit de vote.

La composition du **Conseil 2017 du COMITE « Collégiale Saint-Pierre »** est donc la suivante :

- |                               |                              |
|-------------------------------|------------------------------|
| ▪ Père Michel MASCLET         | membre de droit et Président |
| ▪ Père Éric BOUTROUILLE       | membre de droit              |
| • Père Venceslas DEBLOCK      | membre de droit              |
| ▪ Père Bernard DESCARPENTRIES | membre de droit              |



- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| ▪ <b>Françoise BALIGAND</b> | <b>membre élue à la R.G. 2016 pour un dernier mandat de 3 ans</b>                          |
| ▪ <b>Marc BENOÎT</b>        | <b>membre élu à la R.G. 2014 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans</b>                   |
| ▪ <b>Antoine BERLAND</b>    | <b>membre élu à la R.G. 2015 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans et Vice-Président</b> |
| ▪ <b>Ghislaine COUPLET</b>  | <b>membre élue à la R.G. 2016 pour un dernier mandat de 3 ans</b>                          |
| ▪ <b>Dominique DELABRE</b>  | <b>membre élu à la R.G. 2014 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans</b>                   |
| ▪ <b>Christophe DELILLE</b> | <b>membre élu à la R.G. 2016 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans</b>                   |
| ▪ <b>Marie DELECAMBRE</b>   | <b>membre élue à la R.G. 2015 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans</b>                  |
| ▪ <b>Monique MESTAYER</b>   | <b>membre élue à la R.G. 2014 pour un 2<sup>ème</sup> mandat de 3 ans</b>                  |
| • <b>Arlette VANDAME</b>    | <b>membre élue à la R.G. 2015 pour un 1<sup>er</sup> mandat de 3 ans</b>                   |

ATTENTION ! Il est important de trouver de nouveaux membres car, sauf modification de nos Statuts, Françoise BALIGAND et Ghislaine COUPLET qui viennent d'être réélues pour un dernier mandat de 3 ans ne pourront plus se représenter lors de la Réunion Générale de 2019.

### **8) Clôture de la Réunion Générale 2014 du COMITE « Collégiale Saint-Pierre »**

Après une discussion avec la salle, le Père Michel MASCLET, Président de notre COMITE, remercie tous les membres du COMITE pour le travail accompli, rappelle l'importance pour la paroisse de ce COMITE « Collégiale Saint-Pierre » puis clôt la Réunion Générale 2016.

**Réunion Générale 2017 : samedi 13 janvier 2018 à 9 h 30**